

Présents : Mme Lavergne IEN, Mme Nogue IEN, M Lévêque SG, Mme Simbert et Mme Ischard,
M. Cutillas DASEN excusé

DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA FSU—SNUIPP

Monsieur le Directeur Académique,

La CAPD de ce jour a pour unique ordre du jour les recours formulés dans le cadre des refus de temps partiels. La CAPD est appelée à se prononcer sur des situations de collègues dont nous ne connaissons à cette heure ni le nombre ni l'identité, ni les motivations de la demande, aucun document préparatoire ne nous ayant été fourni. Il s'agit là d'une atteinte sévère aux droits de nos collègues à être défendus dans le cadre de leur saisine de la CAPD. Pourtant, la compétence des CAPD en matière de recours a été renforcée par la loi de Transformation de la Fonction Publique.

Loi dont nous continuons à demander l'abrogation tant elle met à mal les droits des personnels dans le cadre de leur mobilité et de leur avancement, et tant elle fragilise les personnels de la DSDEN, livrés à eux-mêmes devant la tâche colossale d'un mouvement à réussir. Les erreurs constatées lors des affectations, ou encore lors de la constitution des couplages, ne sont liées qu'à deux choses : le manque de personnels administratifs, et la dépossession des élus de leur travail de contrôle des procédures, barèmes et priorités.

Enfin, pour revenir à l'ordre du jour de cette CAPD, nous tenons à rappeler que nous refusons que des enseignant·es, qui font cette demande pour des raisons personnelles ou encore professionnelles (pour certain·es, un temps partiel permet simplement de tenir le coup dans un contexte où la souffrance professionnelle s'accroît), en assumant les sacrifices financiers et les incidences sur leur future pension de retraite, subissent une nouvelle fois les conséquences du manque de personnels en Corrèze, manque que nous déplorons chaque année en période de carte scolaire.

Sur le fond comme sur la forme, les personnels et leurs représentants aspirent à une gestion plus proche des besoins du terrain, dans la transparence et le respect des personnels qui s'engagent au quotidien pour la réussite de tous.

Réponses :

- Mea culpa de Mme Simbert pour la non-transmission des documents
- Le SG précise que les collègues ont été reçus, qu'ils avaient la possibilité d'être accompagnés.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité. Les amendements proposés par la FSU-SNUipp ont été acceptés.

RECOURS TEMPS PARTIELS

Critères retenus par les IEN

- Assistance parents dépendants
- Usure professionnelle/burn-out
- Parents de 3 enfants et plus
- Reconversion professionnelle

35 demandes de TP sur autorisation, 25 acceptées – 7 refusées – 3 annulations en cours de procédure

Sur les 7 refusées : 2 recours et saisines de CAPD :

- 1 collègue sur poste POP : l'administration refuse le temps partiel au prétexte que cette collègue s'est engagée sur un poste POP. Alors qu'aucun texte n'interdit à ces collègues d'exercer à temps partiel, juste de participer au mouvement pendant 3 ans ! Le SG a insisté sur le fait que cette demande de mi-temps rompt l'engagement « moral » que ces collègues doivent à leur poste.

Vote : abstention UNSA (1) et CFDT (1), contre SNUipp (3)

- 1 collègue mère de 2 jeunes enfants de 4 et 7 ans : renouvellement de demande, conjoint absent en semaine : recours accordé

Vote pour à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES POSÉES PAR LA FSU—SNUIPP

Tableur de calcul des horaires des tr : Nous avons eu des retours de TR indiquant des erreurs dans le tableur pour le calcul des heures réalisées. Ces mêmes TR auraient des heures supplémentaires à rattraper. Nous demandons que la récupération de ces heures soit anticipée pour être assurée avant la fin de l'année

Des dysfonctionnements ont été mentionnés par la FSU-SNUipp le 14/12/2023 et le tableau a été modifié en janvier. Mme Simbert assure que les tableaux sont fournis mensuellement aux TR et que les heures supplémentaires sont régulièrement rattrapées.

La FSU-SNUipp souligne que malgré les modifications certains dysfonctionnements persistent.

Réponse du SG : Les collègues concernés doivent se faire connaître auprès des services. Il s'engage à ce qu'aucun collègue ne soit lésé.

Hors classe : Connaissez-vous le contingent et savez-vous quand seront publiés les résultats ?

Dans le mail annonçant aux agents qu'ils étaient promouvables, la date du 7 juin était donnée comme date de parution des résultats.

339 agents promouvables 290 femmes (soit 85%) 49 hommes (soit 15%)

Contingent de 22 % pour l'académie – en attente de répartition entre les 3 départements (comme l'an dernier !) La FSU-SNUipp espère que les noms des collègues promus seront connus avant les vacances d'été.

Classe exceptionnelle : Connaissez-vous le contingent et savez-vous quand seront publiés les résultats ? Dans le mail annonçant aux agents qu'ils étaient promouvables, la date du 17 juin était donnée comme date de parution des résultats.

160 agents promouvables

Contingent encore inconnu

Cette année, 3 avis : très favorable, favorable, défavorable. Les IEN sont tenus de justifier les avis très favorable et défavorable

CSA-Départemental : Y aura-t-il un CSA-D pour traiter les ouvertures provisoires de rentrée et si oui, quand aura-t-il lieu ?

En raison des événements politiques, le SG informe qu'une proposition sera faite par écrit à toutes les OS de la tenue d'un CSA-SD soit :

- le 8 juillet avec date de report au 15 juillet. Mais aucune décision ne pourra être prise avant la rentrée !
- ou bien la tenue d'un CSA-SD à la rentrée juste après les comptages dans les écoles.

Les élues FSU-SNUipp rappellent qu'il y a des situations critiques d'un certain nombre d'écoles avec engagement de les réétudier et que c'est plus facile pour les équipes et les municipalités de s'organiser dans l'été.

Mouvement

Les PES ont été affectés ce matin.

Les TRS seront affectés cet après-midi.

Les TR DSDEN (une petite vingtaine de collègues) recevront leur affectation la semaine prochaine.

Les recours seront traités en suivant.

Evaluation d'écoles : quand seront connues les écoles concernées par l'évaluation d'école en 2024-2025 ? Les modalités retenues cette année seront-elles maintenues l'an prochain (temps pris sur les animations pédagogiques et la journée de solidarité) ?

Le ministère vient d'annoncer des modifications à venir dans les procédures d'évaluations d'écoles car il vient de découvrir qu'on ne peut pas évaluer une école comme un établissement du second degré » (qui aurait pu prévoir ?!!!)

Les écoles concernées ne sont pas encore connues. Et il n'y a pas encore eu d'arbitrage académique concernant les récupérations d'heures sur les animations pédagogiques et la journée de solidarité.

AESH : de nombreuses AESH souhaitent une augmentation de leur temps de travail car elles rencontrent de plus en plus de difficultés financières avec un temps partiel imposé. Comment prendre en compte rapidement les demandes légitimes de ces agents ?

Une délégation de la FSU-SNUipp a déjà été reçue en audience le 23/05 dernier sur la question des AESH.

Il y a 492 AESH en Corrèze. A partir du 1^{er} juillet, tous les AESH seront des AESH rattachés à la DSDEN et plus au lycée Jean Monnet.

Mme Simbert rappelle qu'il y a eu 24 augmentations de quotités depuis janvier. Dès qu'il y a une retraite au sein d'un PIAL, la DSDEN cherche une solution à l'interne avec augmentation du temps de travail de 0,5 à 0,62.

Le SG précise qu'une attention particulière sera portée au transfert des heures (et du salaire) pour les AESH sur le temps méridien des collectivités à l'Education Nationale. Une centaine d'élève est concernée, mais cela risque de se faire sans moyen nouveau...

Contractuels : Combien de contractuels seront recrutés en Corrèze pour la prochaine rentrée ?

A l'heure actuelle : 0 dans le 1^{er} degré

Les contractuels du second degré exerçant en ULIS et SEGPA sont maintenus (sauf ceux qui ont obtenu le concours)

Les contractuels du 1^{er} degré non reçus au concours (11) ont été informés qu'ils ne seraient peut-être pas rappelés et ont été invités à postuler pour le second degré sur la plateforme rejoindre l'éducation nationale.

Autorisation de recruter un enseignant contractuel pour le PEJS.

Bilan social : demande de la tenue d'un CSAD bilan social dès la rentrée.

On va étudier la question, la DSDEN aura accès le 30 juin au rapport social unique.